

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 36-278-1919 Secours.

n° 36-278-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 novembre 1919

Numéro JO
n° 278 du 31/12/1919

Date du numéro
31 décembre 1919

TEXTE INTÉGRAL

approuvé le 20 décembre 1919 par le Ministre des Colonies, les secours suivants ont été alloués aux personnes dont les noms suivent, à compter du 1er janvier 1920 et pour une période de trois ans : Madarne Deltel, mère d'un ancien secrétaire général de la colonie : 600 fr. ; Madame Deloncle, veuve d'un ancien fonctionnaire de la colonie : 900 fr.; Madame Le Carro, mère d'un administrateur-adjoint de la colonie, tué à l'ennemi: 750 fr, ; Alima Dalabet, veuve d'un askari tué en service : 150. fr. ; Yousouf Ismaël ancien askari blessé en service : 360 fr.: Rakite Mohamed ancien askari blessé, en service 240 fr.; Abdourahman Alawam, ancien askari blessé en service : 150 fr.